



Le Puy en Velay, le 31 janvier 2014

Communiqué de Presse

Les Zones Humides des Gorges de la Loire* (43) sont-elles suffisamment prises en compte par l'actuelle politique locale de l'eau ?

Journée mondiale des Zones Humides le 2 février

Ce dimanche 2 février, nous célébrerons la journée mondiale de zones humides. Ces milieux rendent de nombreux services gratuits à l'Homme (épuration de l'eau, rétention des eaux en période de pluie, restitution à nos cours d'eau en période d'étiage, production d'aliments, etc.) et la moitié d'entre elle a disparu en France depuis 20 ans. Le thème cette année met l'accent sur la coopération entre l'agriculture et la préservation de ces milieux exceptionnels.

Ce mardi 28 janvier, la politique locale de l'eau pour les prochaines années a été votée

Le « mini parlement local de l'eau » de notre territoire, qui siège au SAGE¹ Loire Amont, a voté cette semaine la stratégie de gestion de l'eau et des rivières entre les sources de la Loire et Aurec-sur-Loire pour les six prochaines années.

C'est un résultat en demi-teinte pour l'association SOS Loire Vivante – ERN France qui voit cependant dans ce choix une volonté d'aller de l'avant pour répondre aux exigences d'excellence de l'eau des Gorges de la Loire.

Notre territoire qui est situé sur la partie haute du fleuve Loire (têtes de bassin), nous donne une responsabilité importante vis-à-vis de l'aval notamment sur les aspects de qualité de l'eau. Par exemple, à la sortie du département 43 les eaux du fleuve Loire se jettent dans le barrage de Grangent qui souffre fréquemment de phénomène « d'algues vertes » lié à des fortes concentrations en nitrates et phosphates provenant en partie de notre territoire...

La stratégie votée : une réponse à l'enjeu de la préservation des zones humides des gorges de la Loire ?

Oui, un inventaire exhaustif des zones humides sera prochainement lancé (à noter que certains départements limitrophes comme l'Ardèche, la Lozère, ... ont déjà finalisé ce travail). La stratégie votée permet également de mettre en place un programme de restauration des « zones humides prioritaires » pour la gestion de l'eau, zones restant à définir.

Non, elle ne permet pas de mettre en place un véritable accompagnement des propriétaires et des gestionnaires volontaires des zones humides qui est pourtant une clé de réussite de leur préservation. Les agriculteurs, premiers gestionnaires des zones humides, font partie des garants de la préservation de ces milieux. Il est donc nécessaire pour les zones humides et l'agriculture de travailler ensemble. Espérons que malgré le défaut d'ambition du SAGE sur cette question, les pratiques agricoles compatibles avec la préservation des zones humides seront renforcées.

Rappel des 3 stratégies

Trois stratégies d'actions étaient soumises au vote des 60 membres représentant tous les acteurs de l'eau au sein du SAGE : élus, pêcheurs, hydroélectriciens, agriculteurs, forestiers, industriels, représentants de l'Etat, associations...

La stratégie 1 répondait aux exigences réglementaires nationales et européennes sur l'eau. La stratégie 2 allait au-delà de la réglementation en apportant une plus-value sur les enjeux de qualité des milieux naturels. Enfin, la stratégie 3, la plus ambitieuse, qui intégrait les 2 précédentes, permettait aussi de répondre au risque inondation et d'accompagner les propriétaires volontaires de zones humides dans un programme individuel de sensibilisation et de restauration.

Les votants se sont positionnés en majorité en faveur de la stratégie 2 avec 24 voix sur 45 (à noter que 9 ont voté pour la stratégie 1 et 12 pour la stratégie 3, dont SOS Loire Vivante ERN France qui la considère comme l'ambition minimale pour notre territoire situé en tête de bassin, dans un territoire de sources).

¹ Schéma d'aménagement et de Gestion de l'Eau

* Gorges de la Loire et de ses affluents (des sources à Aurec-sur-Loire) comme la Borne, Suissesse, Gazeille, Sumène...

Contact presse : Roberto EPPLE, 06 08 62 12 67

Annexes :

Journée mondiale des zones humides et la convention de Ramsar :



Chaque 2 février, la Journée mondiale des zones humides (JMZH) est célébrée pour commémorer la signature en 1971 de la Convention internationale sur les zones humides. Cette convention fixe un cadre pour la conservation et l'utilisation rationnelle de ces écosystèmes aquatiques et de leurs ressources. A cette occasion de nombreuses manifestations sont organisées partout dans le monde le 2 février, cette année autour de la thématique : "Zones humides et agriculture, cultivons le partenariat !".



Quelques chiffres : 2177 zones humides d'importance internationale avec le « label RAMSAR » pour une surface totale de 208,5 millions d'hectares.

Pour en savoir plus sur la Convention de Ramsar sur les zones humides, ce qu'elle est aujourd'hui, d'où elle vient et pourquoi : <http://www.ramsar.org> ou <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides>

[La brochure en français](#), 3ème éd., 2008 ([PDF](#))

